

1 - IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom:

Numéro de fiche:

## ANNEXE 1 – Demande de modification au statut de fréquentation au service de garde ou au service de surveillance du midi

2 - Arrêt ou modification de service					(AAAA-MM-JJ)				
	☐ Je désire <b>annuler</b> la fréquentation au service de garde ou à la surveillance du midi de mon enfant à compter du :								
	☐ Je désire <b>modifier</b> la fréquentation au service de garde ou à la surveillance du midi de mon enfant à compter du :								
3	3 - Modification de journées de fréquentation								
	Je désire que r ci-dessous :	Je désire que mon enfant fréquente le service de garde □ ou le service de surveillance du midi □ les jours et périodes ci-dessous :							
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi			
	Matin								
	Midi								
	Après-midi								
	Si votre besoin est seulement pour la période du midi, votre enfant fréquentera automatiquement le service de surveillance du midi.								
4 - Confirmation de statut									
	Service de garde (1 éducateur ou 1 éducatrice/20 élèves)		Service de surveillance du midi (1 surveillant ou 1 surveillante/30-34 élèves) (1 surveillant ou surveillante/25-28 élèves de la Passerelle, pavillon Saint-Basile de l'école Jacques-Rocheleau-Saint-Basile)						
		ulier □ x périodes par jour)	Temps plein ☐ (Quatre jours et plus par semaine)						
	À la période   (Maximum une période par jour)		Temps partiel ☐  (1 à 3 jours semaine)  Occasionnel ☐  (Certains jours ou certaines semaines de façon sporadique)						



**IMPORTANT:** Vous devez <u>prévenir le service de garde par écrit en respectant un préavis de 10 jours ouvrables avant la modification ou la cessation du service dans les cas suivants :</u>

- si vous <u>modifiez le statut de votre enfant</u> (enfant régulier devient à la période; enfant au service de garde devient dîneur);
- si vous <u>modifiez le nombre de jours de fréquentation</u> (enfant demeure régulier, mais changement du nombre de jours de fréquentation);
- ou si vous <u>retirez votre enfant du service de garde</u>.
- Le parent doit choisir entre le service de garde ou le transport scolaire (si applicable) pour la rentrée (AM) ou la sortie (PM). Pour des raisons de sécurité, le même service s'applique tous les jours de la semaine.

	Je désire maintenir l'inscription de mon enfant au j'avais réservées.	x journées pédagogiques restantes que				
	Je désire retirer l'inscription de mon enfant aux journées pédagogiques restantes que j'avairéservées.					
SIGNATURES						
Signa	ture du parent Date	Date				
Signa	ture du technicien en service de garde	Date				